

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 6 novembre 2018

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 6 novembre, a arrêté un projet de loi du pays ; adopté deux délibérations du gouvernement ; adopté 26 arrêtés et examiné 29 dossiers d'étrangers.

1. Projet de loi du pays

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de loi du pays visant à prolonger l'exonération de cotisations sociales au bénéfice des établissements d'accueil du secteur de la petite enfance et du périscolaire.

> Voir communiqué détaillé « Exo cotisations sociales crèches ».

2. Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour une affaire) ; et à ester en justice devant le Tribunal de première instance de Nouméa (pour deux affaires).

3. Arrêtés du gouvernement

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Dominique Haeweng en qualité de chef du service immobilier de la direction des Achats, du patrimoine et des moyens de la Nouvelle-Calédonie (DAPM).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Djamil Abdelaziz en qualité de directeur adjoint de la DAPM.

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social et de la formation professionnelle :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié trois parcours individualisés de formation professionnelle continue.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge six parcours individualisés de formation professionnelle continue.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a supprimé une bourse territoriale de formation professionnelle continue et demandé son remboursement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a supprimé un parcours individualisé de formation professionnelle continue.

Secteurs de la fonction publique, du logement et de la sécurité routière :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des manipulateurs en électroradiologie du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie. Six postes sont ouverts au titre du premier concours et un, au titre du second.

Secteurs de l'enseignement, de la mise en place du service civique et du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 1,55 million de francs de subventions à des associations partenaires de l'enseignement et dont le domaine d'intervention relève d'actions pédagogiques, éducatives et culturelles : l'association Cinéma d'ici et d'ailleurs pour la gratuité des séances de cinéma en faveur des collégiens ; Tagadé conteurs du Nord "Nrokù-Nrébee" pour des voyages de découvertes à Dubaï, Paris et Londres ; Symbiose pour le fonctionnement des vaisseaux des sciences nickel et biodiversité ; UGPE pour les révisions du baccalauréat et du brevet pendant les deux semaines de vacances du 15 au 26 octobre 2018 au foyer Jeanne-d'Albret et au lycée Saint-Joseph de Cluny.

Secteurs de l'économie numérique, des questions juridiques (droit civil, droit de l'urbanisme et droit des assurances), de la modernisation de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques, du suivi des questions relatives à la francophonie et du suivi des transferts de compétences :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un examen professionnel d'aptitude pour l'accès aux fonctions d'huissier de justice et constaté la composition nominative du jury. Les trois épreuves de cet examen professionnel se déroulent les 20 et 21 février 2019 ; le délai de dépôt des candidatures auprès du procureur général est fixé au 30 novembre 2018.

Secteurs de l'économie numérique, des questions juridiques (droit civil, droit de l'urbanisme et droit des assurances), de la modernisation de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques, du suivi des questions relatives à la francophonie et du suivi des transferts de compétences ; secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'aliénation de matériels informatiques et téléphoniques acquis par la DTSI. Afin de faciliter l'installation du World Mosquito Program, ces matériels sont cédés à l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie (IPNC) contre paiement de leur prix de revient (1 million de francs).

Secteurs des affaires coutumières, de l'écologie et du développement durable, des relations avec le sénat coutumier et les conseils coutumiers, des terres coutumières :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la liste des actions bénéficiaires du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions au titre de l'exercice 2018.
> Voir communiqué détaillé « Actions bénéficiaires du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions (TAP) ».

Secteurs de la protection sociale, de la famille, de la solidarité et du handicap et de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement à signer la convention entre le gouvernement et le groupement d'intérêt public (GIP) « Handicap, dépendance et bien vieillir » pour la gestion de la carte senior. Le GIP sera chargé de délivrer la carte senior et de conclure des accords, pour le compte de la Nouvelle-Calédonie, avec les partenaires afin de négocier des tarifs préférentiels dans différents secteurs. Cette mission confiée au GIP est réalisée à titre gratuit.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le modèle de la carte senior.

Secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a supprimé la régie de recettes du sénat coutumier installée au conservatoire de l'igname, à Païta, et dont l'activité est nulle depuis plusieurs exercices.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Ronan Labbé en qualité de directeur adjoint du Budget et des affaires financières de la Nouvelle-Calédonie (DBAF).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2002-1321/GNC du 2 mai 2002 portant application de la délibération n° 82/CP du 16 avril 2002 relative à l'aide à l'énergie pour les agriculteurs. Ce dispositif, dont la gestion est confiée à la Chambre d'agriculture, permet une prise en charge partielle des dépenses de carburant ou d'électricité

des agriculteurs. Afin de pallier les difficultés de remboursement rencontrées en 2017 et 2018 et de rétablir rapidement l'attribution des aides, deux nouvelles procédures sont mises en place à titre exceptionnel pour 2018. La première repose sur la présentation des factures d'énergie acquittées par les ayants-droit en 2018 ; la seconde est une procédure simplifiée, qui consiste à forfaitiser l'aide sur la base de la moyenne d'aide perçue au cours des trois années précédentes (de 2015 à 2017). Pour en bénéficier, les agriculteurs doivent formuler une demande et avoir déjà déposé des demandes de remboursement pour l'année 2018. La liste des attributaires de l'aide forfaitaire et les données de calcul par bénéficiaire feront l'objet d'une décision spécifique. Ces dispositions ont vocation à être d'application transitoire, dans la perspective d'une réforme prochaine du dispositif d'aide à l'énergie.

Secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé provisoirement l'entreprise de transports sanitaires terrestres, Ambulance Thio SARL.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2009-3675/GNC du 18 août 2009 relatif aux conditions de remplacement des pharmaciens titulaires d'officine. Cet arrêté prévoit une procédure de déclaration en cas d'absence d'un pharmacien de son officine. Ces déclarations étant souvent rendues incomplètes, voire erronées, il est proposé de mieux les encadrer par la mise en place d'un formulaire type.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné les membres du conseil d'administration du CHT Gaston-Bourret. L'ensemble des administrateurs sont reconduits dans leur représentation :
 - Mmes Jacqueline Bernut, présidente, Pascale Doniguian, Valentine Eurisouké, et M. Jacques Lalié en qualité de représentants de la Nouvelle-Calédonie ;
 - Mme Carmen Marty-Dambreville et M. Ronald Ponia en qualité de représentants des sociétés de secours mutuels ;
 - M. Emmanuel Soria pour l'UT CFE CGC, M. Renato Porterat pour la CSTC Force ouvrière et M. Marcelin Trohmaé pour l'USTKE en qualité de représentants des organisations syndicales les plus représentatives dans l'établissement ;
 - M. le Dr Bertrand Beaufils en qualité de médecin non hospitalier.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté la composition nominative du conseil d'administration du centre hospitalier territorial CHT Gaston-Bourret.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 13 millions de francs de subventions à 13 associations sportives : association sportive automobile Run et slalom pour le Drift 2018 ; association Challenge Michelet pour l'édition 2018 du Challenge Michelet ; Athlétique club de Païta pour le marathon XTerra 2018 ; ligue de triathlon pour la 2^e édition de l'Ultra Trail ; ligue de tennis, pour les internationaux de tennis de Nouméa ; Trio sport de Kéjényi pour un déplacement au championnat super ligue de football, Zeolil futsal pour un déplacement au championnat super ligue de futsal ; Comité territorial olympique et sportif pour les Océanias d'haltérophilie ; association sportive du golf de Tina pour le PGA golf 2018 ; Sporting club Né Dréhu pour un déplacement au championnat super ligue de football ; Horizon sport de Patho pour un déplacement au championnat super ligue de

football ; Hienghène sports pour un déplacement au championnat super ligue de football ; Racing club de Poindimié pour un déplacement au championnat super ligue de football.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné les membres du comité de coordination de l'aide médicale urgente (CCAMU).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté la nouvelle composition du CCAMU.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Mme Marie-Laure Mestre en qualité de directrice de l'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle Calédonie (ASSNC) par intérim.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 1 du budget 2018 de l'Institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie (IFPSS). Le budget global 2018 est arrêté à la somme de 601 millions de francs.

* *

*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis deux avis favorables sur des demandes de visas long séjour, un avis défavorable et un avis favorable sur des demandes de visas long séjour « visiteur », un avis favorable sur une demande de carte de résident temporaire. Il a émis 24 avis favorables et un avis défavorable sur des autorisations de travail hors secteur minier.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 12 avis défavorables à des demandes de reconnaissance du centre des intérêts moraux et matériels en Nouvelle-Calédonie.